

AUTORISATION MINATD N°000221 DU 25 JUILLET 2008/ LETTRE MINATD N°0002249/LMINATD/DAP/SDE/STP DU 02 AOÛT 2012

LE CAMEROUN N'A PAS BESOIN D'UN MINISTÈRE DE L'AGITATION, DE L'INJURE ET DE LA FANFARONNADE.

Il fut un temps où le Ministère de l'Administration Territoriale (MINAT) était considéré comme l'un des plus importants du pays, à la parole économe, aux habitudes feutrées, à la puissance discrète et d'autant plus respectée. C'était le symbole même de l'administration, compétente, nantie d'une bonne connaissance de la loi. Elle a sombré dans la vulgarité et l'outrance, l'ignorance des textes régissant ses missions et l'abus permanent de pouvoir.

Le 23 mai 2024, alors qu'on en était encore à épiloguer sur la confiscation de la célébration de la Fête Nationale de notre pays par le régime agissant sous couvert du Ministre de l'Administration territoriale et les exactions commises sur les militants du MRC ayant pris part au défilé, avec l'accord des Sous-préfets compétents, dans certaines localités du pays, le Ministre de l'Administration Territoriale à rendu public un Communiqué Radio-presse affligeant d'ignorance.

Comme chaque fois qu'un dirigeant d'un parti politique de l'opposition s'exprime d'une manière qui ne correspond pas à ses attentes, il y fustige, en des formules qui reviennent d'un communiqué à l'autre : après avoir traités, ce mois de mai, les dirigeants de certains partis politiques de l'opposition qui s'efforcent de mobiliser les Camerounais à s'inscrire massivement sur les listes électorales, d' " aventuriers en mal de notoriété", il dénigre à nouveau, dans son communiqué du 23 mai, "certains acteurs politiques de l'opposition en mal de notoriété". En fait il parle de lui-même, lui qui court après une notoriété qui lui fait cruellement défaut, car on cherche en vain sur quoi pourrait reposer sa notoriété. En ce qui concerne la tenue des réunions et manifestations publiques, il est atterrant de constater que le Ministre en charge de la protection des libertés publiques, qui assure la tutelle des partis politiques, écrit qu'il "rappelle aux dirigeants des partis politiques que seuls les Sous-préfets (...) sont habilités à AUTORISER la tenue des activités politiques (congrès, meetings, réunions)", étalant ainsi une incompétence nourrie sans doute par une connaissance superficielle de la législation en la matière. En effet,

ces activités des partis politiques sont régies par la loi n° 90/055 du 19 décembre 1990 portant régime des réunions et manifestations publiques en République du Cameroun, dont l'article 3 dispose : « (1) Les réunions publiques, quel qu'en soit l'objet, SONT LIBRES. (2) Toutefois elles doivent faire l'obiet d'une DÉCLARATION préalable". L'article 6(1) de la même loi dispose pour sa part :"Sont soumis à l'obligation de DÉCLARATION préalable, TOUS LES CORTÈGES, DÉFILÉS, MARCHES ET RASSEMBLEMENTS DE PERSONNES et d'une manière générale TOUTES LES MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE". Autrement dit, le régime des réunions et des manifestations publiques est, en République du Cameroun, celui de la DÉCLARATION ET NON DE L'AUTORISATION! Le Ministre de l'Administration Territoriale prétend que "seuls les Sous-préfets" s'acquittent de cette mission qui serait, d'après lui, d'autoriser ou d'interdire les réunions et manifestations publiques, "sous l'encadrement des Préfets et la coordination des gouverneurs." Dois-je rappeler que c'est sur la base du Message-Fax n°003134/MFX/MINAT/CAB du 14 septembre 2020 de ce Ministre que des centaines de Marcheurs Pacifiques de notre parti ont été arrêtés arbitrairement et illégalement à l'occasion d'une manifestation dûment déclarée et non interdite par aucun Souspréfet; qu'ils ont été torturés, puis condamnés à de lourdes peines des prison ferme avec la complicité de magistrats qui ont renié depuis longtemps leur serment ?

Ledit Ministre se surpasse à peine lorsqu'à coups de menaces ridicules il croit pouvoir interdire 2 à quiconque, sans base juridique aucune, l'utilisation de telle ou telle expression, ou prendre le contrôle de partis politiques par des actes illégaux et à travers ses hommes liges et autres hommes de paille. C'est le lieu pour moi, les militants et sympathisants du MRC et ses dirigeants, d'exprimer notre ferme soutien au Député Cabral LIBII, Président National du PCRN, et à Me Paulin DJORWE, Président National par Intérim du MDR, dans la lutte judiciaire et politique qu'ils mènent courageusement pour le respect des lois régissant la création et le fonctionnement des partis politiques au Cameroun.

C'est un comble qu'un Ministre qui a été très actif dans le truquage des élections, en particulier celles du 7 octobre 2018, à coups de faux sondages et de faux observateurs internationaux de Transparency International, collusion avec Elecam manque à ce point de probité et de discernement, car s'il en avait une once il se garderait de s'ériger en donneur de leçons injurieux et inutilement menaçant.

Chacun doit comprendre que bien que le MRC soit profondément attaché à la paix et a œuvré sans relâche à sa préservation dans notre pays depuis sa création en 2012 à ce jour, il ne subira plus la violence, d'où qu'elle vienne -du RDPC ou des services de l'État- sans réagir. La paix régnera dans notre pays aujourd'hui et demain si nous le voulons tous ensemble, notamment en respectant les lois de la République, en s'abstenant de fausser les élections et de bloquer le déploiement des autres partis politiques sur le terrain pour favoriser le RDPC, dans une logique

de parti unique. Comme nous l'avons dit nous danserons aujourd'hui et demain, en particulier

en 2025, au rythme que le régime imprimera à la vie politique du pays : s'il veut que cela se

passe dans la paix, ce sera dans la paix ; s'il préfère la fuite en avant dans le désordre et la

violence il en sera ainsi. Il ne sert à rien de pousser des cris d'orfraie et de rejeter la responsabilité

sur quiconque. C'est le régime en place qui exerce le pouvoir, appuyé sur le RDPC. Il ne peut

pas régner sans partage, refuser systématiquement pendant plus de dix ans la moindre réforme,

comme celle du code électoral, ou empêcher les partis politiques de l'opposition de mener leurs

activités les plus républicaines, et vouloir imputer à d'autres la responsabilité des violences

éventuelles. Les Camerounais disent : ÇA SUFFIT !

Fait, le 25 mai 2024.

Le Président National du MRC.

Maurice KAMTO

3